



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

n° 106-20 C

Objet : *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable prévention santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines*

- date de convocation le 04 septembre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi dix septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, espace Colombe, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Cyndie Picot - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Christèle Blambert - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Michel Camoz à Jean-Pierre Casazza - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dantin à Xavier Dullin - de Julien Donzel à Josette Rémy - de Christelle Favetta-Sieyes à Isabelle Dunod - de Sandrine Garcin à Christophe Richel - de Guy-Pierre Martin à Sylvie Koska - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Gaetan Pauchet à Jimmy Bâabâa - de Claire Plateaux à Marie Bénévise - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Saurel à Michel Dyen - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 5

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 10 septembre 2020

délibération n° 106-20 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable prévention santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines**

vice-présidente chargée des ressources humaines, indique que le poste de responsable prévention santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines est à pourvoir.

Ce poste est chargé de mettre en œuvre la politique de prévention des risques professionnels de la collectivité.

Vu l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Vu le tableau des effectifs,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : confirme que le poste de responsable prévention santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

Niveau de recrutement :

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

Missions confiées à l'agent :

- animation et coordination des correspondants prévention des différentes directions de la collectivité,
- conseil et assistance des services dans l'amélioration des conditions de travail (études techniques, analyses ergonomiques...),
- participation à la définition et à la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels,
- élaboration, mise à jour, et optimisation du document unique,
- analyse des accidents du travail et maladies professionnelles, proposition des actions de prévention et suivi de leur mise en place,
- vérification de l'application de la réglementation, réalisation d'une veille technique et mise à disposition auprès des directions,
- recherche et proposition des solutions innovantes en matière de santé et de sécurité,
- accompagnement des démarches de reclassement,
- animation du CHSCT,
- participation à l'élaboration du plan de formation des directions pour la partie santé-sécurité, et assistance du service formation dans sa mise en œuvre,
- contribution aux campagnes de communication sur la santé-sécurité au travail,
- participation aux projets transversaux de la direction des ressources humaines.

Rémunération de l'emploi :

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

Article 2 : confirme que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article 3-3 de la loi précitée du 26 janvier 1984, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- diplôme de niveau Bac+2 de type « hygiène santé et sécurité »,
- expérience professionnelle sur ce type de poste, de préférence au sein d'une ou de structures présentant des domaines d'activités et métiers variés,

- bonne connaissance de la réglementation santé et sécurité au travail : principes de prévention, responsabilités, exigences techniques, formation...
- avoir un réel intérêt pour l'observation des pratiques de travail,
- savoir adapter le travail à l'homme et savoir privilégier systématiquement ce principe dans les actions,
- bonne compréhension des enjeux stratégiques,
- gestion des priorités, réactivité, être force de propositions,
- qualités rédactionnelles et relationnelles, pédagogie, capacité de persuasion,

Article 3 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 106-20 C

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable prévention santé et sécurité au travail à la direction des ressources humaines

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 1 - Créations et transformations d'emplois

Date de l'acte : 10 septembre 2020

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200910-lmc1H24050H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24050H1

Date de transmission en Préfecture : 15 septembre 2020

Date de réception en Préfecture : 15 septembre 2020

Période d'affichage : du au